



**ASSOCIATION
DEVIATION GOURDON-SOULLAC - FESTIVITES
DEFENSE SERVICES PUBLICS**

**Délestage des poids lourds en transit,
organisation des actions et de festivités**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : mairie de Gourdon 46300

APPEL AUX CITOYENS DU BASSIN DE VIE. GOURDON-SOULLAC

Madame, Monsieur,

Pourquoi la déviation des véhicules poids-lourds en transit dans Gourdon et Souillac ?

Vous le savez, la ville de Gourdon est traversée par un axe routier fréquenté par un trafic de poids lourds en transit important. Cet axe emprunte l'avenue Gambetta et l'avenue Cavaignac, artère historique et commerçante, aujourd'hui inadaptées au passage de véhicules incessant.

Que dire de Souillac où les poids lourds défilent sur l'avenue Charles de GAULLE-Bd Jean Louis Malvy et avenue de Toulouse ?

Ces véhicules sont dangereux pour les riverains et détériorent nos routes.

Il faut réagir :

Riverains et estivants, c'est depuis plus d'une cinquantaine d'années que nous parlons de la déviation de Gourdon. Les sommes qui auraient dû être allouées ont servi à d'autres réalisations.

Pour que Gourdon et Souillac deviennent agréables à vivre, nous avons créé une association et nous avons besoin de votre soutien. C'est pourquoi nous vous sollicitons pour adhérer. Cette association vit, informe, mobilise grâce au nombre de ses adhérents, mais aussi avec les moyens que lui permettent les cotisations.

Après avoir consulté les organismes compétents et sans réponse favorable il faudra définir les actions à mener lors d'une réunion à venir.

Pour connaître et suivre la vie de l'association vous pouvez consulter le site internet :

<https://adgsf.jimdofree.com>

et la page facebook :

<https://www.facebook.com/Association-pour-les-d%C3%A9viations-de-Gourdon-et-Souillac-Festivit%C3%A9s-107725481000160/>

Pour signer la pétition en ligne : **<http://chnq.it/Xw444GH9tD>**

Pour adhérer à l'association merci de remplir le coupon ci-dessous :

NOM.....
Prénom.....
Adresse.....
Mail.....Téléphone.....
Cotisation : 5€ Soutien.....

Règlement par chèque à l'ordre de ADGSF, et à envoyer à l'adresse : ADGSF, Hôtel de ville 46300 Gourdon